



Réouverture des DÉCHETTERIES

Les deux déchetteries de la Communauté de communes rouvrent à partir du lundi 27 avril, sur rendez-vous et uniquement pour les déchets verts.

► À la demande du Préfet, les élus de la Communauté de communes du Pays fléchois ont décidé de rouvrir les déchetteries de Crosnières et Thorée-les-Pins aux particuliers et professionnels du territoire. « Une décision attendue par de nombreux habitants qui voyaient les déchets verts s'accumuler, la période de confinement étant propice au jardinage », commente Didier Laveau, directeur général des Services de la Ville de La Flèche et de la Communauté de communes. Les habitants du territoire pourront donc dès lundi de nouveau accéder à la déchetterie, mais uniquement pour déposer des déchets verts, sur rendez-vous et selon un planning préétabli (pas plus d'un passage par semaine). « Une organisation nécessaire pour contenir l'affluence et s'as-

surer du respect des consignes sanitaires », ajoute Jérôme Legat, directeur adjoint des services Techniques et du cadre de vie.

Dépôt contrôlé

Les usagers seront accueillis sur place par un élu de la commune concernée et un employé municipal qui s'assurera de la validité du rendez-vous. Puis le dépôt se fera sous contrôle de deux employés de la déchetterie, équipés du matériel de sécurité nécessaire. « Ils ne pourront en aucun cas aider au dépôt », précise Jérôme Legat. De même, dans le respect des gestes barrière, les badges d'accès à la déchetterie ne seront pas scannés. Quant à l'organisation après le 11 mai, elle dépendra de l'évolution sanitaire et des consignes gouvernementales.

À noter

L'association Monde solidaire a suspendu toute activité et ne peut plus assurer le vidage régulier des conteneurs du Relais, destinés à la collecte de textiles. En accord avec l'association, la Communauté de communes a procédé à leur enlèvement afin d'éviter tout dépôt sauvage. Les donateurs sont invités à conserver leurs sacs en attendant la reprise de la collecte.

Déchets verts : prenez rendez-vous

Les rendez-vous doivent être pris auprès du service Environnement, 02 43 48 66 07, joignable du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Des créneaux sont organisés du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, avec répartition par commune, selon les jours. Pour les particuliers, un passage par semaine maximum.

RETROUVEZ LE PLANNING DES RENDEZ-VOUS SUR WWW.PAYSFLECHOIS.FR